



National
Defence

CANADIAN FORCES HEALTH SERVICES GROUP

GROUPE DES SERVICES DE SANTÉ DES FORCES CANADIENNES



Forces armées canadiennes Services et programmes Soutenir les victimes de traumatismes sexuels liés au service militaire

Maj Carra Greenhorn, CD, B.A., B.T.S, M.T.S., RSW
Élaboration de programmes de travail social,
Département de santé mentale

D^{re} et Icol Andrea Tuka, CD, FRCPC
Chef national des services professionnels – Psychiatrie
Responsable clinique, M.Sc.S. C Svcs S des FC (O) – dét. de Vancouver

Canada 



Aperçu

- Services et programmes offerts en soutien aux victimes de traumatismes sexuels liés au service militaire (TSM) dans les Forces armées canadiennes (FAC)
- Quand demander de l'aide et vers quelles ressources se tourner
- Importance de la confidentialité lorsque l'on fait appel aux Services de santé des Forces canadiennes (SSFC)
- Mythes à propos de la recherche d'aide



Les Services de santé des Forces canadiennes fournissent des soins médicaux et de santé mentale aux militaires actifs.

Les conjoints peuvent être vus pour des consultations de couple avec les militaires ou pour des évaluations préalables aux déploiements, des dépistages HORSCAN ou des rapports d'évaluation relatifs au travail social.



Quelles mesures de soutien sont offertes aux membres des FAC ayant vécu un TSM?

- **Services en santé mentale** – équipes multidisciplinaires composées de psychiatres, de psychologues, de travailleurs sociaux, d’infirmiers en santé mentale, de conseillers en toxicomanie et d’aumôniers en santé mentale
- Consultation sans rendez-vous, sans recommandation ou suivant la recommandation de cliniciens de première ligne
- Orientation vers des fournisseurs de services communautaires au besoin
- Choix du sexe du clinicien ou du thérapeute
- Choix de la langue



Quelles mesures de soutien sont offertes aux membres des FAC ayant vécu un TSM?

- Les membres sont également mis en relation avec des **cliniciens de première ligne**, le cas échéant, pour une évaluation médicale, une orientation vers des soins de santé mentale secondaires, voire l'obtention d'un congé médical, au besoin.
- **Rapports relatifs au travail social** – une affectation pour motifs personnels peut être demandée afin qu'un membre ayant été victime de TSM puisse demeurer à distance de l'auteur des méfaits et/ou avoir accès à du soutien familial pendant son rétablissement.



Que se passe-t-il lorsque le TSM s'est produit au sein d'un couple de militaires?

- Des services individuels seront alors fournis par différents thérapeutes et reposeront sur des évaluations pertinentes des risques encourus, un plan afin d'assurer la sécurité de la victime et l'obligation de signaler le méfait (au besoin). Selon la situation, les services pourront être fournis par des thérapeutes ne travaillant pas au sein du Département de santé mentale.
- Lorsque l'on propose des thérapies de couple, des séances individuelles sont d'abord organisées dans le cadre du processus d'évaluation. S'il est question de violence familiale ou d'un TSM, la thérapie de couple n'est pas recommandée, mais des services individuels, des évaluations de risques ainsi que des plans de sécurité appropriés sont mis en place.



Quand doit-on demander de l'aide?



À surveiller :

- Durée de la réaction
- Intensité de la réaction
- Capacité à fonctionner



EN BONNE SANTÉ

EN RÉACTION

BLESSÉ

MALADE

Amis/famille/unité/leadership

Prévention primaire

Ressources favorisant la résilience et le maintien d'une bonne santé chez les membres des FAC :

- *Mode alternatif de résolution des conflits*
- *En route vers la préparation mentale*
- *Énergiser les Forces*

Interventions de soutien

Pour les défis à court terme :

- *Services psychosociaux*
- *CIIS*
- *Programme d'aide aux membres des Forces canadiennes*
1-800-268-7708
- *Aumôniers*
- *Centres de ressources pour les familles*

Interventions cliniques

Ressources spécialisées lors de problèmes de santé mentale plus graves :

- *Services de santé mentale – approche multidisciplinaire*
- *Services de soins de première ligne*

HEALTHY
EN BONNE SANTÉREACTING
EN RÉACTIONINJURED
BLESSÉILL
MALADE

Amis/famille

Centre de ressources pour les familles des militaires

Ligne d'information pour les familles 1-800-866-4546

Prévention primaire

Ressources favorisant la résilience et le maintien d'une bonne santé chez les membres des FAC :

- *En route vers la préparation mentale*
- *Énergiser les Forces*

Interventions de soutien

Pour les défis à court terme :

- *Programme d'aide aux membres des Forces canadiennes
1-800-268-7708*
- *Aumôniers*
- *Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP)*
- *Médecin de famille*
- *Services psychosociaux*

Interventions cliniques

Ressources spécialisées lors de problèmes de santé mentale plus graves :

- *Cliniciens de première ligne*
- *Services communautaires et hôpitaux*



La confidentialité, une pierre angulaire des Services de santé des Forces canadiennes

Les renseignements fournis par les clients au moment d'accéder aux services demeurent confidentiels et ne sauraient être divulgués à leur insu et sans leur consentement.

Les cliniciens des FAC *ne sont pas tenus d'informer* les autorités compétentes des cas où des membres leur font part, dans le cadre clinique, de leur expérience à titre de victimes de traumatismes sexuels liés au service militaire.



La confidentialité – Qu'en est-il?

- Lorsque les membres veulent accéder à des services auprès du Département de santé mentale, ils sont d'abord informés des limites de la confidentialité et de la nécessité de fournir un consentement éclairé avant de procéder.
- Les éléments discutés lors des rencontres sont inscrits dans leur dossier médical électronique et peuvent être consultés par les cliniciens *faisant partie de leur équipe de soins*.
- Les Services de santé des Forces canadiennes (SSFC) ne fournissent aucun renseignement médical personnel sur les membres aux conjoints, aux collègues ou à toute autre personne susceptible d'en faire la demande.



La confidentialité – Qu'en est-il?

- La chaîne de commandement n'a pas accès au dossier médical des membres et n'est pas tenue informée de leur état de santé ni de leurs traitements médicaux.
- La chaîne de commandement pourrait être informée de la présence d'un membre à un rendez-vous médical sans que le type de services auxquels il a eu recours ne soit toutefois précisé.
- Les contraintes à l'emploi pour des raisons médicales sont également fournies par le prestataire de soins de première ligne, mais aucune autre information médicale n'est communiquée sans le consentement du membre.



Mythes à propos de la recherche d'aide

- Si je demande de l'aide, tout le monde saura pourquoi...
- Si je demande de l'aide, c'en est fini de ma carrière...
- Personne ne me croira, alors chercher de l'aide est une perte de temps...

N'attendez pas d'être libéré des FAC. Demandez de l'aide quand vous en avez besoin!



« Il est important d'intervenir rapidement dans le cas de traumatismes sexuels liés au service militaire afin d'atténuer ou d'éviter l'enracinement des symptômes, le développement ou l'aggravation de troubles mentaux comorbides, les années de souffrance dans le silence et la honte, voire éventuellement la libération précoce pour des raisons médicales. »

Un psychologue assurant le traitement de membres des FAC



Aperçu des ressources

- 911 en cas d'urgence seulement
- Services offerts 24 h/24, 7 j/7 par des conseillers du CIIS – counseling confidentiel et soutien affectif : 1-844-750-1648
- Ligne d'information pour les familles, 24 h/24, 7 j/7 : 1-800-866-4546
- 311 pour les ressources locales non urgentes
- **Centres des services de santé des Forces canadiennes à travers le Canada** – ouverts de 7 h 30 à 16 h les jours ouvrables
 - Soins de première ligne
 - Services psychosociaux (sans rendez-vous, avec ou sans recommandation)
 - Services généraux de santé mentale
- **Ressources des FAC accessibles 24 h/24 :**
 - PAMFC : 1-800-268-7708
 - Police militaire
 - Aumônier en service



Merci!

QUESTIONS?